

n'admettez-vous pas les femmes à pratiquer le droit?

Messieurs, je n'ai pas examiné cette question ; seulement je me permettrai de faire observer qu'il y a beaucoup de catégories de malades, les femmes, par exemple, qui désiraient être traitées par des femmes ; mais je n'ai pas encore entendu dire qu'il y eût quelqu'un ayant un procès qui désirât le voir plaider par une femme (*Interruption*).

Du reste, je crois, — l'honorable M. Rogier a déjà indiqué la chose, — que des femmes pourraient parfaitement plaider en justice, et si l'on veut aller voir ce qui se passe dans les campagnes, on verra que lorsqu'un mari et sa femme se présentent devant le juge, c'est invariablement et sans exception la femme qui porte la parole. (*Interruption*).

Il est facile d'exagérer une idée jusqu'aux conséquences absurdes.

Ainsi, pourquoi l'honorable M. Vleminckx n'a-t-il pas prétendu que la femme devrait faire partie de l'armée? (*Interruption.*)

M. Jottrand — Comme vivandière ! (*Interruption.*)

M. Pirmez. — Le roi de Siam a bien une garde considérable composée d'amazones. (*Interruption.*)

Mais s'il était possible que l'honorable M. Vleminckx, exagérant ma demande graduellement, la poussât de fil en aiguille à des absurdités, je ferais la même chose à l'envers.

Je lui demanderais : « Si vous ne voulez pas que les femmes pratiquent la médecine, pourquoi voulez-vous qu'elles fassent le commerce ? »

M. Vleminckx. — C'est autre chose !

M. Pirmez. — Soit, mais c'est aussi autre chose que vous opposez aux arguments que j'ai fait valoir ! (*Interruption*).

Ce n'est pas avec un pareil système qu'on arrive à la vérité !

Dans tout chemin, quand on veut le pousser en ligne droite indéfiniment, on arrive toujours à rencontrer un fossé quelconque.

La sagesse du Gouvernement consiste à examiner quelle solution il faut donner aux différentes questions qui se présentent.

Je borne là mes observations.

J'appelle de nouveau l'attention du Gouvernement et je le prie d'examiner la question dans l'ordre d'idées que je viens d'indiquer, au point de vue de ce que réclame la pratique et de ce qu'exige l'intérêt public.

RAPPORT DE LA COMMISSION NOMMÉE PAR L'ACADÉMIE (1).

Messieurs,

Le 19 février, M. Pirmez a dit à la tribune de la Chambre des Représentants qu'il conviendrait d'admettre les femmes à pratiquer certaines branches de la médecine, telles que les maladies des femmes et des enfants, et de constituer, en conséquence, un jury qui pourrait les admettre à traiter ces branches spéciales.

Par lettre datée du 24 février M. le Ministre de l'Intérieur nous a fait l'honneur de nous demander notre avis sur cette question. Dans la séance du 27 février, vous avez chargé de son examen une Commission composée de MM. Vleminckx, Sovet, De Roubaix, Hubert et Crocq.

Depuis quelques années, cette question a été souvent examinée et discutée. Des esprits aventureux, pour qui progresser veut dire, non faire mieux, mais faire autrement,

(1) La Commission était composée de M. VLEMINCKX, président, et de MM. DE ROUBAIX, HUBERT, SOVET et CROcq, rapporteur.

ont prétendu qu'il était injuste de ne pas admettre les femmes à pratiquer la médecine ; on a crié à la tyrannie du sexe fort ; et la Suisse, la Russie, les États-Unis et, en dernier lieu, la France ont franchi le Rubicon et consacré légalement l'existence des femmes-médecins. Chose remarquable toutefois, la libre Angleterre est restée en arrière, elle qu'on voit habituellement à l'avant-garde de toutes les réformes et de tous les progrès. Il y a dans ce pays quelques femmes qui pratiquent la médecine, en vertu de la liberté illimitée dont on y jouit ; mais toutes viennent de l'étranger. On y voit même des femmes fréquenter les cliniques ; mais il est douteux qu'elles soient anglaises, et il paraît que jusqu'à présent aucune d'entre elles n'est parvenue à obtenir un diplôme, les autorités académiques s'étant constamment refusées à les admettre.

Les femmes peuvent-elles étudier la médecine ? Ont-elles l'aptitude nécessaire pour l'étudier ? Sont-elles à même de la pratiquer convenablement ? Voilà les questions que nous rencontrons de prime-abord en examinant ce sujet.

Des hommes de grand sens et de grande expérience ont prétendu que la femme ne possédait pas l'aptitude nécessaire pour se livrer aux études médicales. On s'est récrié là contre ; on a dit qu'énoncer pareille proposition était faire une injure imméritée à la plus belle moitié du genre humain, en lui attribuant une infériorité intellectuelle qui n'existait pas. Ceux qui s'expriment ainsi en appellent au sentiment qui aveugle l'homme, et non à la raison qui l'éclaire. Dire que la femme n'est pas apte à se livrer aux études médicales, n'est nullement la classer à un rang inférieur, ce n'est pas dire qu'elle ait moins d'intelligence ; c'est dire tout simplement que son intelligence est différente, que son cerveau, que son sys-

tème nerveux possèdent une autre organisation et d'autres aptitudes. Ce n'est là ni une injure gratuite, ni une sottise prétention de supériorité de la part de l'homme ; c'est la constatation pure et simple d'un fait. L'acte de la génération, épisodique et accessoire dans la vie de l'homme, occupe au contraire la première place dans la vie de la femme. Cette vérité, reconnue déjà par Platon et par Hippocrate, a été de nouveau et plus explicitement proclamée par Paracelse et par Van Helmont, qui a dit : *Propter uterum mulier id est, quod est*. La moitié au moins de l'existence de la femme adulte est remplie par cette fonction importante qui comprend la menstruation, la gestation, la parturition et l'allaitement. Les dames et leurs défenseurs auront beau se regimber contre ce fait, il n'en existe pas moins, et rien n'est brutal comme un fait, a dit Broussais. Le seul moyen de l'éliminer, ce fait, c'est de faire renoncer la femme à la maternité, à ses charges et à ses devoirs, c'est-à-dire de lui faire adopter une existence opposée à sa nature.

Est-ce que la femme qui aura ainsi renoncé à la mission pour laquelle elle a été créée, en sera plus apte aux études médicales ? Non ; car on a beau violenter la nature, elle résiste et ne se laisse pas anéantir. La différence d'organisation dont nous venons de vous parler ne se manifeste pas uniquement dans la construction d'un appareil spécial, c'est une différence bien autrement profonde, qui a marqué de son empreinte l'être tout entier. De tous les appareils de l'économie, celui qui offre cette différence de la manière la plus frappante, c'est le système nerveux.

L'homme est moins sensible, moins accessible aux impressions extérieures ; les actions réflexes sont chez lui beaucoup moins prononcées. La femme est plus mobile, plus impres-

sionnable, les actions réflexes sont beaucoup plus énergiques et parfois dominant tout son être. Nous résumerons ces différences par une seule expression : la femme est hystérique, l'homme ne l'est pas.

Ici, messieurs, on nous arrêtera pour nous dire : l'hystérie est une maladie, et vous ne pouvez pas dire que toute femme en soit affectée. Les femmes hystériques sont des femmes malades, nous le savons bien ; mais la grande fréquence de l'hystérie chez la femme et son absence chez l'homme démontrent précisément la différence énorme qui sépare leurs systèmes nerveux respectifs.

L'homme est fait pour les rudes travaux, les fortes études, les efforts soutenus ; la femme, qui ne lui est pas inférieure, mais qui est faite autrement que lui, a reçu en partage la sensibilité, les sentiments affectueux, la grâce, la douceur, tous attributs en rapport parfait avec son rôle naturel et social. Voilà d'où dérivent les qualités de la femme comme infirmière ou garde-malade, qualités qui engendrent le sublime dévouement et l'abnégation de la sœur de charité. On les a invoquées dans la question que nous traitons, pour démontrer l'aptitude des femmes à l'étude de la médecine, mais c'est bien à tort. Loin qu'il y ait connexité entre le rôle d'infirmier et celui de médecin, il y a plutôt opposition. Il est bon que la garde-malade écoute son cœur et le laisse parler pour encourager le malade et l'aider à supporter patiemment ses souffrances. Pour le médecin, au contraire, c'est un défaut ; le médecin doit voir de loin et de haut, et imposer silence à l'impression du moment pour ne laisser en jeu que la froide raison qui apprécie sainement les choses ; cela est si vrai que généralement les médecins n'aiment pas à traiter les personnes qui leur sont les plus chères, parce

que dans ces circonstances, le sentiment pourrait venir obscurcir et étouffer leur raison.

De graves accidents pourraient même résulter de ces dispositions spéciales du système nerveux de la femme, caractérisées par l'impressionnabilité et par l'exagération des actions réflexes. L'exemple suivant, que nous empruntons à l'*Union médicale*, en fournit la preuve péremptoire :

« Une jeune femme appartenant à une des familles les plus respectables de Paris, déjà mère de deux petits enfants, était arrivée à son troisième accouchement. Par un sentiment de pudeur bien mal raisonné, elle n'avait point voulu consentir à recevoir les soins d'un médecin pendant ses couches. Elle était donc assistée par une sage-femme. A la suite de ce troisième accouchement, il se déclara une perte utérine grave.

« L'hémorragie devint promptement formidable. Voyant son impuissance, que fit la femme-médecin?... Elle s'évanouit ! C'était un moyen de se soustraire à toute responsabilité, mais pendant cette syncope, la pauvre jeune mère succomba. Je le demande, voit-on les accoucheurs, en présence d'une perte utérine, s'évanouir au lieu d'arrêter l'hémorragie ? La syncope est dans la nature de la femme ; elle sera nécessairement un des attributs de la femme-médecin (1). »

On dira peut-être qu'une éducation appropriée pourrait modifier le caractère et les dispositions de la femme, surtout en y joignant l'action soutenue de l'hérédité et de la sélection sur toute une suite de générations. Jusqu'à un certain point cela pourrait se concevoir ; l'entraînement et la sélection sont sans doute bien puissants et peuvent modifier profondément la constitution, mais cela est-il praticable ? Et puis,

(1) *Union médicale*, Paris, 1875, p. 28.

est-il bien à désirer que la femme soit soumise à ces influences, et qu'on lui enlève le charme et les qualités de son sexe pour en faire une virago, une espèce de soldat ?

La femme a bien autre chose à faire dans le monde que d'étudier et de pratiquer la médecine. Le soin et l'éducation des enfants, la direction du ménage, qui s'y rattache intimement, voilà le théâtre qu'assigne à son activité la raison appuyée sur la physiologie, venant ainsi consacrer des traditions basées sur la nature des choses. Rien d'ailleurs n'est moins compatible avec les exigences de la pratique médicale que les phénomènes de la menstruation, de la gestation, de la parturition et de la lactation. Beaucoup de femmes sont incapables de supporter la fatigue pendant la grossesse et même pendant la durée du flux menstruel. Chez un certain nombre, ces états amènent dans l'état moral et dans le fonctionnement de l'intelligence des modifications qui auraient sur leur pratique un retentissement fâcheux. Dans ces moments, elles sont aussi plus aptes à contracter les maladies contagieuses, et dans le cours de la grossesse celles-ci revêtent un caractère de gravité tout spécial. Ces incompatibilités sont tellement évidentes, que les partisans des femmes-médecins sont obligés d'avouer que s'il faut leur ouvrir la carrière médicale, c'est principalement en faveur de celles qui ne se marient pas ou qui deviennent veuves.

Mais, admettant cela, quand feront-elles leurs études ? Sera-ce quand elles seront devenues veuves ou quand elles auront perdu l'espoir de trouver un mari ? Ou bien sera-ce dans leur jeune âge ? Dans cette dernière supposition, la seule raisonnable en thèse générale, elles se prédestineront donc au célibat ? Si cela devait être, nous protesterions de toutes nos forces contre les études médicales des femmes. La

femme est faite pour le mariage et la famille, et c'est commettre une mauvaise action que de l'en détourner, et de favoriser la production des ces êtres déclassés que l'on appelle les vieilles filles. Que si l'exercice de la médecine devait devenir le refuge d'une autre catégorie de femmes, de celles à qui l'âge ne permet plus la continuation d'une existence galante, nous le réproverions encore bien plus.

Il y a une foule de professions dont aucune loi, aucune exigence sociale n'écarte les femmes, et que pourtant elles n'adoptent pas. Ainsi, on ne voit ni *maçonnes*, ni *menuisières*, ni *charretières*, ni *cochères*. Pourquoi pas ? Parce que ces professions sont incompatibles avec les attributs et la constitution de la femme, et parce que le bon sens de la femme du peuple l'empêche de s'y adonner. Au contraire, l'esprit raffiné et l'imagination malade de la femme qui occupe un rang social plus élevé, lui fait jeter un regard de convoitise vers les professions dont l'habitude et la nature des choses ont toujours éloigné son sexe. Elle veut devenir médecin. Si elle doit gagner sa vie, il y a autour d'elle assez d'autres occupations parfaitement en rapport avec ses facultés ; mais non, ce n'est pas cela qu'il lui faut : c'est suivre l'homme pas à pas, l'imiter en tout et même le supplanter. Eh bien ! messieurs, nous vous le déclarons ici franchement, la profession médicale est tout aussi incompatible avec la nature de la femme, que celle de cocher ou de forgeron. Une femme-médecin nous ferait à peu près le même effet qu'un homme bonne d'enfants. Nous ne pouvons mieux faire à cet égard que de vous citer le passage suivant de l'*Union médicale* (1).

« L'étude et la pratique de la médecine exigent des qua-

(1) *Union médicale*, Paris, 1875, p. 29.

lités viriles. Pour être médecin, il faut avoir une intelligence ouverte et prompte, une instruction solide et variée, un caractère sérieux et ferme, un grand sang-froid, un mélange de bonté et d'énergie, un empire complet sur toutes ses sensations, une vigueur morale, et, au besoin, la force musculaire. Est-ce que ces qualités et ces aptitudes, sauf de très rares exceptions, peuvent se trouver réunies chez la femme ? Ne sont-elles pas précisément le contraire de la nature féminine ? Et ce qui ajoute au danger de l'institution des femmes-médecins, c'est qu'un sentiment d'amour propre, coupable sans doute, mais bien naturel, les entraînera invinciblement à vouloir traiter seules leurs malades, sans l'aide d'un homme, pour avoir tout le mérite de la guérison. Or, le simple retard à provoquer une consultation ne pourra-t-il pas être, dans beaucoup de cas, une cause de mort ?

« Je me souviens d'avoir vu dans un hôpital d'une de nos grandes villes une jeune femme d'environ 25 ans, d'un physique agréable, qui remplissait, dans cet hôpital, les fonctions d'externe, auxquelles elle était arrivée par le concours. Elle suivait, avec les autres élèves de l'École de médecine, la clinique du chirurgien. Dans la salle des hommes, toutes les fois qu'il était nécessaire de découvrir le malade plus ou moins complètement, elle quittait le groupe des élèves et se retirait momentanément dans l'embrasure d'une fenêtre. Évidemment, c'était une situation fautive et presque ridicule ; comment faisait-elle dans la salle de dissection ? Lorsque le professeur arriva à la salle des femmes, elle ouvrit sa trousse et s'arma de sa pince à pansement. C'était là qu'elle avait son service. On m'apprit alors qu'elle était la femme d'un médecin et qu'elle était mère de trois petits enfants !

« J'avoue que ces renseignements produisirent sur moi

une impression pénible. Je me représentais le père de ces enfants visitant jour et nuit ses malades, la mère de famille, passant ses journées aux visites et aux pansements de l'hôpital, aux cours de l'École de médecine, dans les salles de dissection, et les pauvres petits êtres, abandonnés, livrés à quelque servante inepte, contractant peut-être, faute d'une bonne hygiène, le germe de quelque maladie qui empoisonnera leur existence, et recevant à coup sûr d'une domestique ignorante et superstitieuse des notions absurdes et nuisibles, qui ne s'effaceront jamais de leur esprit que d'une manière incomplète. Et je me disais envisageant l'immensité des études médicales : non, la femme n'est point faite pour ces études. Elle n'est point faite pour méditer sur un squelette, pour explorer l'état de nos viscères par la percussion et l'auscultation, pour plonger ses petites mains dans le ventre des cadavres et y chercher les causes de la mort..... Elle a une autre mission dans la société. »

Une profession qui, à coup sûr, conviendrait aux femmes mieux que celle de médecin, c'est la profession d'avocat. Là, nous ne trouvons ni ces recherches répugnantes de l'anatomie et de la physiologie expérimentale, ni ces fatigues excessives qu'impose la pratique médicale. La facilité d'élocution proverbiale de la femme paraît même la désigner d'une façon toute spéciale pour cette carrière. Pourquoi donc les femmes ne se dirigent-elles pas vers elle plutôt que vers celle de la médecine ? N'est-ce pas là une preuve évidente de l'action de ce dérèglement de l'imagination dont nous parlions tantôt, et qui en est venu de nos jours au point de constituer une véritable maladie ?

En principe donc, messieurs, nous ne pouvons que désap-

prouver la tendance qui se manifeste en certains pays, et qui pousse les femmes vers les études médicales.

Mais, nous disent certains d'entre les avocats des dames : Nous ne voulons faire des femmes ni des savantes, ni des doctoresses; nous voulons seulement revendiquer pour elles le droit de traiter les maladies des femmes et des enfants; ce n'est qu'une spécialité que nous voulons leur assigner.

Ceux qui parlent ainsi savent-ils ce que sont *les maladies des femmes et des enfants*? Évidemment non, car autrement ils n'auraient jamais pu faire cette étrange proposition. L'économie de la femme toute entière est gouvernée par l'appareil utéro-ovarique, et on ne peut pas isoler les maladies de cet appareil de toutes les autres, ni par conséquent de l'ensemble de la pathologie. Quant aux maladies des enfants, est-ce bien une spécialité? Les enfants sont susceptibles d'offrir toutes les mêmes maladies que les adultes, aussi nombreuses et aussi compliquées; la seule différence, c'est que leur constatation exige de la part du médecin encore plus de connaissances et de perspicacité. Est-il donc rationnel d'abandonner ces maladies à des routiniers, à des spécialistes doués d'une instruction incomplète?

Autrefois, messieurs, il y avait chez nous, comme il y a encore en France, deux ordres de médecins. Il y avait des médecins de première classe, qui étaient docteurs, et des médecins de seconde classe, appelés officiers de santé, chirurgiens et accoucheurs. On a longtemps combattu cette division, et on a dit et répété qu'elle était contraire à l'égalité des citoyens, la santé de l'ouvrier et du campagnard étant aussi précieuse que celle du riche ou du bourgeois. On a fini par la supprimer, et la loi n'a plus maintenu à côté des docteurs que les sages-femmes et les dentistes. L'Académie a

déjà plusieurs fois réclamé la suppression de ceux-ci, l'appareil dentaire ne pouvant être bien compris et bien soigné que par des hommes qui ont appris à connaître l'organisme entier et toutes ses maladies. La Hollande, nous devançant sur ce point, les a déjà supprimés.

Quant aux sages-femmes, elles ont pour mission de présider à l'accouchement lorsqu'il suit sa marche naturelle; mais dès qu'il s'en écarte assez pour nécessiter une opération quelconque, la loi leur ordonne avec raison de se faire assister par un homme de l'art.

Tout le monde a applaudi à ces sages mesures et surtout à la suppression des médecins de seconde classe.

Aujourd'hui, on voudrait les faire rapporter, en faveur des femmes qui deviendraient de véritables officiers de santé, obtenant ainsi un privilège que, dans l'intérêt bien entendu de la société, on a enlevé au sexe fort. Est-ce l'intérêt de la société, l'intérêt du public qui réclame semblable mesure? Nullement, c'est, non l'intérêt, mais le caprice de quelques déclassées, de quelques têtes romanesques dont l'imagination s'est montée et qui sont mécontentes de la part que Dieu et la société leur ont faite dans le monde.

L'intérêt social, messieurs, le seul que nous devons avoir en vue, voici ce qu'il nous dit : l'art de guérir ne doit être pratiqué que par des personnes ayant fait des études complètes, car dans l'organisme de l'homme tout se tient, se lie et s'enchaîne dans une profonde unité, à tel point qu'il n'est pas possible de toucher à une partie sans atteindre le tout. La spécialité considérée comme science d'une partie isolée de l'organisme, est une absurdité. Pour que les femmes puissent être admises à la pratique de l'art de guérir, il faut donc qu'elles justifient de ces mêmes connaissances étendues

dont nous-mêmes avons été obligés de faire preuve pour obtenir notre diplôme. Il faut que leur esprit ait été de longue main disposé par des études préparatoires à concevoir les grands principes de la science et les applications qui en découlent comme autant de conséquences. Ces études sont même chez elles d'autant plus nécessaires que par ses qualités spéciales leur esprit est moins apte que le nôtre à s'y appliquer.

Il faut donc qu'elles commencent par se faire *graduées* en lettres, puis *candidates* en sciences, avant de pouvoir aborder les études médicales proprement dites, commençant par l'anatomie et la physiologie.

Cela étant, messieurs, nous nous demandons ce que ces dames et leurs chevaliers veulent, ce qu'ils réclament. Ce n'est à coup sûr pas cela, car la loi ne dit nulle part qu'il faille appartenir au sexe barbu pour se présenter aux examens. Elle dit explicitement : « Toute personne peut se présenter aux examens et obtenir des grades, etc. » Cela veut dire que les femmes peuvent se présenter aussi bien que les hommes. Seulement où iront-elles puiser l'instruction nécessaire ? Où trouveront-elles des colléges ? Iront-elles ensuite s'asseoir sur les bancs de nos universités, comme à St-Petersbourg et à Zurich ? Nous espérons ne jamais voir s'établir chez nous cette promiscuité qui n'a engendré jusqu'à présent que la démoralisation, le désordre et l'indiscipline. Comment voulez-vous que de jeunes hommes et de jeunes femmes, dans toute la force de l'âge, se rencontrent ainsi tous les jours, mènent en quelque sorte une vie commune, sans qu'il n'en résulte des conséquences regrettables au point de vue de la moralité ? Cela est si vrai qu'à Paris on a été obligé d'interdire aux étudiants l'entrée de la

maternité, où ils rencontraient les élèves sages-femmes, et qu'à Bruxelles, le Conseil des hospices a dû, pour le même motif, prendre une mesure analogue. Voulez-vous, d'ailleurs, messieurs, vous faire une idée de ce que peuvent devenir ces femmes vouées à la vie d'étudiant ? Écoutez le tableau suivant que nous empruntons à l'*Union médicale* (1) :

« Dans le courant de l'année 1873, à propos d'une discussion socialiste qui s'était élevée, au sein de l'Université de Zurich, entre un Allemand du nom de Guillaume et un Russe nommé Bakounine, une effroyable mêlée eut lieu entre les étudiantes de cette Université. Ces dames sont descendues sur la voie publique, et là s'est livrée une véritable bataille. Plusieurs étaient armées de revolvers et ont fait feu. Il y a eu des blessées. Ne seraient-elles pas mieux, toutes ces femmes, de vivre tranquillement, en bonnes ménagères, en bonnes mères de famille, au foyer conjugal ? Et peut-on donner le nom de liberté au laisser-aller qui tolère ou autorise de pareilles extravagances ?

« L'empereur de Russie, informé de ces désordres, est intervenu, et, par un ukase spécial, il a décidé que l'exercice de la médecine serait interdit, dans l'empire russe, à toute femme qui aurait fait ses études médicales et pris ses grades à l'Université de Zurich. C'est un coup funeste porté à cette Université.

« Cette sévérité n'est, d'ailleurs, que trop méritée. Un jour le professeur Biermer, atteint d'une affection douloureuse à la gorge, pria les élèves de ne plus fumer dans les salles des cours pendant la durée de sa maladie, car la fumée du tabac augmentait ses souffrances. Le lendemain, la foule des étudiants et des étudiantes envahit l'enceinte universi-

(1) *Union médicale*, Paris 1875, p. 105.

taire comme d'habitude. Tous les *étudiants* avaient jeté leurs cigares avant d'entrer; toutes les *étudiantes* entrèrent avec d'énormes pipes à la bouche et fumant comme des caporaux!!

Il résulte de là que l'admission des femmes dans les établissements d'instruction destinés aux hommes entraînerait de très graves inconvénients et pourrait même provoquer la chute de ces établissements. Il faudrait donc commencer par ouvrir pour les femmes une Université spéciale, avec des professeurs *ad hoc*, des salles de dissection et d'autopsie, et un hôpital. Et tout cela, Messieurs, pourquoi? Pour satisfaire le caprice de quelques déclassées qui rêvent des perspectives impossibles.

Nous vous proposons en conséquence, messieurs, de répondre à M. le Ministre qu'il n'y a pas lieu d'admettre les femmes à pratiquer spécialement certaines branches de la médecine, ni de former un jury particulier pour les examiner; et que si elles veulent devenir médecins, elles n'ont, comme nous, qu'à faire preuve de capacité devant les jurys institués par la loi, qui n'interdit pas leur admission.

La parole est donnée à M. Kuborn.

— **M. Kuborn** : Il est beaucoup d'hommes doués d'une raison supérieure que des idées généreuses entraînent au-delà des limites du bon sens. L'erreur qui prend corps dégénère rapidement en utopie. On revient aisément de la première; on ne guérit pas toujours de la seconde. C'est sans doute pour éviter à des esprits distingués le passage de l'un à l'autre de ces états, que M. le Ministre de l'Intérieur réclame une consultation de l'Académie de médecine sur l'utilité qu'il y aurait d'admettre les femmes à exercer l'art de guérir, du moins en partie.

Examinons cette question, qui a été soulevée au sein du Parlement belge, sous son aspect sérieux; il y en a un; et évitons, si nous pouvons, les divers côtés comiques qu'elle présente.

Il ne serait digne, messieurs, d'aucun des membres de cette Compagnie de répondre aux hommes distingués qui ont, introduit ce sujet à la Chambre, en le prenant sur ce ton. Nous regrettons de leur dire qu'ils n'ont pas mesuré l'étendue de la réforme. Qu'ils aient considéré la médecine à l'égal d'un métier, lorsqu'ils voient partout autour d'eux s'exercer l'exploitation brevetée de l'art de guérir, nul ne s'en étonnera. Mais de ce que d'aucuns ont réduit une mission, un vrai sacerdoce au niveau d'un commerce, il n'y a pas lieu pour des hommes d'État de favoriser un tel abaissement; et c'est parce que des législateurs voudraient entrebâiller une porte qui bientôt sera toute large ouverte, que nous sommes entraînés, à examiner cette thèse à fond, dans l'espoir d'amener des esprits momentanément fascinés à une saine appréciation des choses.

La femme est-elle égale à l'homme au point de vue physique, intellectuel, moral?

Dans quelles limites sa constitution spéciale lui permet-elle de s'écarter du but pour lequel la nature l'a créée, et d'exercer certaines fonctions dans la société?

Quand et jusqu'où la Société, ou l'État qui la représente, a-t-il le droit d'intervenir?

Au point de vue moral, la femme n'est pas seulement égale à l'homme, elle lui est semblable. Nul, je pense, ne contredira à cette assertion. Il n'en est pas de même sous le rapport de sa constitution physique, ni de ses qualités intellectuelles qui se rattachent à celle-ci. Elle peut rester encore égale à